

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2.50; 6 mois \$1.50

MONTREAL et BANLIEUR

(par la poste)
1 an, \$2.50; 6 mois \$1.25

STATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois \$1.25

Un numéro 5 sous

La Croix

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION. QUESTIONS SOCIALES. SCIENCES. ARTS. LITTÉRATURE. ÉCONOMIE POLITIQUE. ENSEIGNEMENT. AGRICULTURE. COLONISATION. ETC.

"Bull. de l'Écl. Franç."
1886-1887
IN HOC SIGNO VINCES
La "Croix"
25, RUE SAINT-GABRIEL
MONTREAL
Boîte de Poste 1329
JOSEPH BEGIN
Directeur - Propriétaire
Téléphone: Bell Main 6574.

DANS LES DÉLICES DE CAPOUE BROWN ET GOUIN

Erreurs historiques. — Mensonges politiques

L'histoire nous raconte qu'Annibal, après avoir, de victoires en victoires, passé les Alpes et battu les Romains à Cannes, se laissa glisser dans les délices de Capoue au lieu de terminer sa campagne, et l'histoire ajoute que les Romains, se ressaisissant, forcèrent le grand général carthaginois à repasser les Alpes, sans avoir pu conserver le fruit de ses jours de travail et de sacrifices.

Nous avons bien peur que ce soit la fin de la vie publique de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec depuis 1905.

Les joissances de la victoire ont été funestes à Annibal, celles du pouvoir politique qu'il détient depuis douze ans ont mis M. Gouin sur la route de la décadence.

Nous le regrettons sincèrement, nous qui avons cru à ses talents et qui avons pensé qu'il avait hérité, lui, au moins, du patriotisme d'Honoré Mercier, de regrettable mémoire.

Si notre grand patriote vivait encore, et s'il avait entendu les paroles pro-anglaises que M. Gouin a prononcées à la législature de Québec, le 23 du courant, pour légitimer aux yeux des siens l'enfant monstrueux que le fanatique Brown engendra et que MacDonal et Taché adoptèrent, sous le coup des menaces du fondateur du *Globe*, de Toronto, et de sa meute jamais assouvie, il aurait eu une fois dans sa vie honte de ses proches.

L'âme de Mercier ne plane plus au-dessus de l'enceinte parlementaire de Québec, elle en a été chassée et celle de Brown l'y a remplacée.

Aussi, le *Globe*, de Toronto, dans son édition du 24 janvier, en exprime-t-il sa profonde reconnaissance à l'auteur de cette faveur inattendue.

Il n'est pas le seul à encenser aujourd'hui M. Gouin; presque toute la presse anglaise d'Ontario ne tarit pas d'éloges à son endroit. Le *Mail and Empire*, en particulier, journal tory, lui écrit:

"Sir Lomer a fait un discours qui ne peut manquer d'avoir le meilleur effet. C'était un discours de nature à calmer les esprits et rempli de la plus sincère loyauté au régime de la Confédération."

M. Gouin mérite bien les éloges de ceux qui, depuis quatre ans, insultent à toute notre race et plonge le Canada tout entier dans le chaos le plus inextricable.

Il les mérite bien! Et nous ne serions pas étonné de voir bientôt M. Borden lui offrir un siège dans son cabinet, à côté du sien, afin de cimenter l'union qu'il a ébauchée, dans le sang des Canadiens et dans la persécution de nos compatriotes.

Mais remontons à la naissance de la Confédération.

C'est une erreur historique assez grossière que répandent certains journaux et certains hommes publics, lorsqu'ils en attribuent la paternité au ministre Macdonald-Taché.

Non, cette enfant a une origine tout autre. Elle est née à Toronto d'une convention de *grits* et d'orangistes, dont Brown était l'âme dirigeante, et elle fut imposée par les

mêmes sectaires, comme fille adoptive, à ceux que ces journaux et ces hommes publics appellent les "pères" de la Confédération.

En 1840, l'Union s'est faite entre le Haut et le Bas-Canada, sur une base radicalement injuste pour le Bas-Canada.

Celui-ci n'avait pas un sou de dette, le Haut-Canada en avait une considérable. Le Bas-Canada, ayant une population de 250,000 âmes plus élevée que celle de son associée, aurait dû avoir proportionnellement plus de représentants au parlement de l'Union que le Haut-Canada.

Messieurs les émigrés d'Ontario, bien qu'ils fussent débarqués de la veille seulement, ne voulurent pas accéder à cette élémentaire justice.

Tant que l'Union fut toute favorable au Haut-Canada, c'est-à-dire, tant que que nos compatriotes se sacrifièrent pour lui, ce fut la paix, mais, en 1854, les émigrés d'Ontario commencèrent à se compter et à se demander si le temps n'était pas venu de faire une nouvelle saignée dans les membres du Bas-Canada.

George Brown sortit alors de l'ombre pour diriger le mouvement anti-français et anti-catholique.

Cartier, Sicotte et Loranger avaient eu la première faiblesse de voter en faveur de l'incorporation civile des Orangistes, société secrète qui, en vertu d'une ancienne loi anglaise, ne pouvait agir en Canada sans avoir au préalable ses lettres patentes.

Brown sut en profiter. Dès 1859, il commença à harceler le gouvernement avec un projet de confédération, destiné à remplacer l'acte d'Union, dont ils avaient fini de tirer tous les avantages et qui ne leur permettait pas d'agrandir le champ de leurs injustices contre les Bas-Canadiens.

"Après la session de 1859, nous relate L.-P. Turcotte (1) les *grits* du Haut-Canada s'organisèrent à la voix de leur chef, George Brown, pour demander des changements constitutionnels. Cet homme puissant par son journal (le *Globe*), par son habileté et son expérience, soulevait ses concitoyens en faveur de ses doctrines. Il maintenant que la constitution de 1840 n'avait pas atteint son but, qui était l'annéantissement des Canadiens d'origine française; au contraire, elle avait servi (définitivement) à relever leur influence, car le Bas-Canada faisait la loi à la province supérieure. Il criait enfin à la corruption ministérielle, au gaspillage, à la banqueroute inévitable. Le cri de ce tribun ambitieux devint le mot de ralliement des masses et envahit une partie du Haut-Canada.

"Préparés par cette croisade, les *cleargrits* se réunirent plusieurs fois en convention, pour traiter des affaires politiques. Plusieurs députés étaient marquants, au nombre desquels étaient MM. Brown, Malcolm Cameron, McDougall et Adam Ferguson, y prirent part. Dans la dernière réunion, il y avait vingt-deux députés et cinq cent soixante citoyens, qui étaient les délégués de la grande partie des comtés. C'est l'assemblée politique la plus nombreuse qui ait

jamais été tenue dans le Haut-Canada. "La convention de Toronto se prononça pour une division du Canada en deux ou plusieurs provinces, avec des législatures locales et l'établissement d'une autorité centrale chargée d'administrer les affaires d'un intérêt général. Les deux principales résolutions étaient ainsi conçues: "Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada se trouve dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et sectionnaire, et d'un gouvernement général (ou fédéral) qui dirigerait toutes les matières nécessairement communes aux deux provinces. "Que, bien que les détails des changements proposés dans la dernière résolution soient nécessaires, le sujet d'arrangements futurs, cependant cette assemblée croit qu'il est de son devoir de déclarer qu'aucun gouvernement général ne satisfait le peuple du Haut-Canada, s'il n'avait pour base la représentation appuyée sur le nombre."

A la session du parlement de 1860, Brown, conformément à la décision de la convention des *grits* de Toronto, soumit les résolutions suivantes qu'un grand nombre de Haut-Canadiens avaient approuvées, dans de nombreuses pétitions: "Que l'union législative existante du Haut et du Bas-Canada n'a aucunement réalisé l'attente de ceux qui en ont été la cause; qu'elle a eu pour résultat d'endetter considérablement le pays, d'augmenter les taxes, a été suivie de grands abus politiques et du mécontentement de tous les partis, et que cette assemblée est fermement convaincue, d'après les divisions provenant des différences d'origine, des intérêts de localité et d'autres causes, que l'union dans sa forme actuelle ne peut pas exister longtemps avec avantage pour le peuple. "Que cette chambre est d'avis que le meilleur moyen de remédier aux maux qui existent dans le gouvernement canadien, serait de former deux gouvernements locaux ou plus, auxquels serait confié le contrôle de toutes les affaires locales ou sectionnelles, et de charger quelque autorité collective (ou gouvernement fédéral) de l'administration des affaires nécessairement communes à toutes les sections de la province. "M. Brown, dans un long et habile discours, ajoute l'historien Turcotte, fit le procès de l'Union; il déclara qu'elle avait manqué son but, que tous les maux politiques dont on se plaignait découlaient de la constitution; et que cet état avait été prévu par les hommes politiques de l'Angleterre. Il déroula ensuite tous les prétendus griefs dont le Haut-Canada avait eu à souffrir sous la pression de l'autre province. Selon lui, le Haut-Canada n'avait pas le nombre de représentants auquel il avait droit, le tarif commercial qu'il subissait était injuste, les abus politiques étaient criants, etc. Si le Haut-Canada, dit-il, en terminant, n'obtenait pas de changements constitutionnels, il devait alors avoir recours au parlement impérial pour les avoir."

(1) Le Canada sous l'Union, par L. P. Turcotte, pages 375 et 376.

jamais été tenue dans le Haut-Canada.

"La convention de Toronto se prononça pour une division du Canada en deux ou plusieurs provinces, avec des législatures locales et l'établissement d'une autorité centrale chargée d'administrer les affaires d'un intérêt général. Les deux principales résolutions étaient ainsi conçues:

"Que, dans l'opinion de cette assemblée, le remède le plus praticable aux maux actuels du gouvernement du Canada se trouve dans la création de deux ou plusieurs gouvernements locaux, ayant le contrôle de toutes les matières d'un caractère local et sectionnaire, et d'un gouvernement général (ou fédéral) qui dirigerait toutes les matières nécessairement communes aux deux provinces.

"Que, bien que les détails des changements proposés dans la dernière résolution soient nécessaires, le sujet d'arrangements futurs, cependant cette assemblée croit qu'il est de son devoir de déclarer qu'aucun gouvernement général ne satisfait le peuple du Haut-Canada, s'il n'avait pour base la représentation appuyée sur le nombre."

A la session du parlement de 1860, Brown, conformément à la décision de la convention des *grits* de Toronto, soumit les résolutions suivantes qu'un grand nombre de Haut-Canadiens avaient approuvées, dans de nombreuses pétitions:

"Que l'union législative existante du Haut et du Bas-Canada n'a aucunement réalisé l'attente de ceux qui en ont été la cause; qu'elle a eu pour résultat d'endetter considérablement le pays, d'augmenter les taxes, a été suivie de grands abus politiques et du mécontentement de tous les partis, et que cette assemblée est fermement convaincue, d'après les divisions provenant des différences d'origine, des intérêts de localité et d'autres causes, que l'union dans sa forme actuelle ne peut pas exister longtemps avec avantage pour le peuple. "Que cette chambre est d'avis que le meilleur moyen de remédier aux maux qui existent dans le gouvernement canadien, serait de former deux gouvernements locaux ou plus, auxquels serait confié le contrôle de toutes les affaires locales ou sectionnelles, et de charger quelque autorité collective (ou gouvernement fédéral) de l'administration des affaires nécessairement communes à toutes les sections de la province. "M. Brown, dans un long et habile discours, ajoute l'historien Turcotte, fit le procès de l'Union; il déclara qu'elle avait manqué son but, que tous les maux politiques dont on se plaignait découlaient de la constitution; et que cet état avait été prévu par les hommes politiques de l'Angleterre. Il déroula ensuite tous les prétendus griefs dont le Haut-Canada avait eu à souffrir sous la pression de l'autre province. Selon lui, le Haut-Canada n'avait pas le nombre de représentants auquel il avait droit, le tarif commercial qu'il subissait était injuste, les abus politiques étaient criants, etc. Si le Haut-Canada, dit-il, en terminant, n'obtenait pas de changements constitutionnels, il devait alors avoir recours au parlement impérial pour les avoir."

Les esprits étaient en effervescence. Les chefs du Bas-Canada voyaient l'orage monter, gros et menaçant. Le spectre de l'annexion même fut plusieurs fois montré:

"M. McDougall, digne adepte de M. Brown, et co-rédacteur du *Globe*, fit un discours des plus violents; il traita les Canadiens d'origine française de race étrangère, fit un appel aux protestants du Bas-Canada contre eux et le catholicisme, et menaça le Bas-Canada de l'annexion. (1) "Un autre remède proposé, disait McDougall, c'est la confédération des provinces; il n'est pas impossible que nous y parvenions. Il y a encore un autre moyen. Si à nos maux politiques et aux difficultés commerciales actuelles venait se joindre un refus d'être écoutés, il n'y aurait pas d'autre alternative que de porter les yeux vers Washington."

C'est sous le coup de ces menaces que MacDonal et Taché, ne tenant plus les rênes du pouvoir que par une faible majorité recrutée exclusivement dans le Bas-Canada, se décidèrent, à la fin, à adopter la fille de Brown et à la montrer au public comme si elle était leur enfant propre.

Voilà dans quelles circonstances est née la Confédération dont M. Gouin a fait l'éloge à la législature de Québec.

(1) L. P. Turcotte, page 406.

Mais, que sont ces pertes à côté de la déchéance que notre race a subie, sous l'étreinte anglaise, au point de vue politique. Alors que le dernier gouvernement de l'Union, en 1866 se composait de quatre Canadiens français et de huit Canadiens anglais, soit une proportion de 1 à 2, celui de M. Borden, aujourd'hui, n'en comprend pas un seul, sur dix-huit ministres qui sont tous de langue anglaise. Et partout, dans le service civil, la même proportion alarmante existe. Aussi, à Montréal, il y a sept juges anglais, lorsqu'il n'y en a pas un seul de langue française à Toronto. C'est enfin la déchéance dans sa forme la plus brutale. Et M. Gouin est satisfait de cela!

Il a foi dans la Confédération qui nous a donné toutes ces belles choses. Sa foi est grande, elle est si grande qu'elle pourrait transporter des montagnes si une foi politique absurde pouvait avoir cette puissance!

Mais, nous oublions que M. Gouin était dans les délices de Capoue. Quant à nous, Canadiens français, gens du peuple, qui travaillons péniblement pour gagner notre vie, qui voyons nos enfants partir pour la boucherie européenne, qui sentons les impôts les plus lourds peser sur nos épaules, qui souffrons par la violation de nos droits les plus sacrés, qui n'avons pas, en un mot, les délices de Capoue pour y oublier nos devoirs et nos responsabilités; quant à nous qui nous sommes fondés sur le rêve de Champlain, qui voulons fonder sur les bords du Saint-Laurent une nouvelle France, un peuple homogène et puissant, qui continuerait en Amérique les *gesta Dei per Francos*, ne désespérons pas, nos sacrifices ne seront pas faits en vain.

La tour de Babel que les Brown ont érigé en 1867 et que les Borden, secondés par le Gouin, voudraient soutenir en 1918, ne pourra résister longtemps aux tempêtes qui s'annoncent.

Sous peu, M. Gouin aura vécu comme homme public. Aux bataillons grossissant de la jeunesse qui a au coeur le culte français et catholique, il ne pourra opposer aucune résistance.

Et nous verrons alors se lever le soleil de la justice et de la prospérité sur le Bas-Canada organisé en pays autonome avec les provinces maritimes dont les sympathies nous sont d'ores et déjà acquises.

JOSEPH BEGIN.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Mais, que sont ces pertes à côté de la déchéance que notre race a subie, sous l'étreinte anglaise, au point de vue politique.

Alors que le dernier gouvernement de l'Union, en 1866 se composait de quatre Canadiens français et de huit Canadiens anglais, soit une proportion de 1 à 2, celui de M. Borden, aujourd'hui, n'en comprend pas un seul, sur dix-huit ministres qui sont tous de langue anglaise. Et partout, dans le service civil, la même proportion alarmante existe. Aussi, à Montréal, il y a sept juges anglais, lorsqu'il n'y en a pas un seul de langue française à Toronto. C'est enfin la déchéance dans sa forme la plus brutale. Et M. Gouin est satisfait de cela!

Il a foi dans la Confédération qui nous a donné toutes ces belles choses. Sa foi est grande, elle est si grande qu'elle pourrait transporter des montagnes si une foi politique absurde pouvait avoir cette puissance!

Mais, nous oublions que M. Gouin était dans les délices de Capoue. Quant à nous, Canadiens français, gens du peuple, qui travaillons péniblement pour gagner notre vie, qui voyons nos enfants partir pour la boucherie européenne, qui sentons les impôts les plus lourds peser sur nos épaules, qui souffrons par la violation de nos droits les plus sacrés, qui n'avons pas, en un mot, les délices de Capoue pour y oublier nos devoirs et nos responsabilités; quant à nous qui nous sommes fondés sur le rêve de Champlain, qui voulons fonder sur les bords du Saint-Laurent une nouvelle France, un peuple homogène et puissant, qui continuerait en Amérique les *gesta Dei per Francos*, ne désespérons pas, nos sacrifices ne seront pas faits en vain.

La tour de Babel que les Brown ont érigé en 1867 et que les Borden, secondés par le Gouin, voudraient soutenir en 1918, ne pourra résister longtemps aux tempêtes qui s'annoncent.

Sous peu, M. Gouin aura vécu comme homme public. Aux bataillons grossissant de la jeunesse qui a au coeur le culte français et catholique, il ne pourra opposer aucune résistance.

Et nous verrons alors se lever le soleil de la justice et de la prospérité sur le Bas-Canada organisé en pays autonome avec les provinces maritimes dont les sympathies nous sont d'ores et déjà acquises.

JOSEPH BEGIN.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

Notre population, dans Québec, devrait être aujourd'hui d'au moins quatre millions, et notre richesse nationale du double de ce qu'elle est; mais cela ne lui fait rien; il est content des maigres résultats obtenus; il se ferme les yeux pour ne pas voir l'accroissement énorme de la population des Etats-Unis, comparée à la nôtre, et il les ferme encore mieux pour ne pas voir la perte des deux millions de Canadiens français qui sont allés demander leur pain quotidien au pays voisin, alors que, si nous eussions été nos maîtres dans Québec, comme nous proposons de le devenir, nous aurions pu les garder au milieu de nous, soit en invitant les industriels étrangers à venir exploiter nos richesses naturelles, soit en donnant à l'agriculture et à nos exportations de produits agricoles un essort convenable.

La résolution de la Nouvelle-Ecosse demandant la séparation

Nos lecteurs conserveront précieusement le texte suivant de la Résolution votée en 1886 par la législature de la Nouvelle-Ecosse en faveur de la séparation des provinces maritimes d'avec le Canada, absolument comme nous le voulons aujourd'hui pour Québec et les provinces maritimes :

Résolution Fielding, (1886)
L'honorable secrétaire-provincial, conformément à un avis donné le jour précédent, propose que les résolutions suivantes soient soumises à cette Chambre :

Attendu que, antérieurement à l'Union des provinces, la province de la Nouvelle-Ecosse était dans une position financière des plus florissantes ;

Attendu que, d'après les termes de l'Union, les principales sources des revenus ont été abandonnées au gouvernement fédéral ;

Attendu qu'au temps de l'Union de graves objections ont été soulevées quant aux conditions financières faites à la province de la Nouvelle-Ecosse, conditions que l'on déclarait insuffisantes pour subvenir aux dépenses de tous les services dont le gouvernement provincial devait garder le contrôle ;

Attendu qu'un appel fut transmis au gouvernement impérial pour lui demander de rappeler l'acte d'union, en autant que cet acte liait la Nouvelle-Ecosse ;

Attendu que le gouvernement impérial, bien qu'il refusât de se rendre à cette demande avant que l'on ait tenté un essai plus prolongé de l'union, pria le gouvernement et le parlement du Canada, par une dépêche du secrétaire des Colonies, à lord Monck en date du 10 juin 1868, de vouloir bien modifier tous les arrangements relatifs à l'impôt, au commerce et aux pêcheries, qui puissent porter préjudice aux intérêts de la Nouvelle-Ecosse ;

Attendu que, le 6e jour d'octobre 1868, le Très Hon. sir John-A. Macdonald, dans une lettre à l'honorable Joseph Howe, au sujet de la dépêche sus-mentionnée, écrivait ce qui suit :

"Le gouvernement canadien est non seulement disposé, mais encore désireux de discuter franchement et complètement toutes ces propositions et au cas où l'application immédiate de la taxation serait jugée injuste à la Nouvelle-Ecosse, d'en suspendre l'application par tous les moyens en son pouvoir. Le gouvernement est également prêt à discuter toute question commerciale ou financière qui pourra être soulevée soit par votre gouvernement, soit par vous-mêmes et soit par les représentants de la Nouvelle-Ecosse dans le parlement canadien." Et il ajoutait : "Vous pouvez rappeler que j'ai suggéré au Comité que M. Annand, votre ministre des finances, ou tout autre représentant délégué dans ce but, vienne à Ottawa pour y rencontrer le ministre des finances et se bien rendre compte de l'existence réelle ou non des injustices dont vous vous plaignez, de leur étendue, ainsi que des moyens à prendre pour les faire disparaître. Je tiens à vous réitérer l'assurance que je vous ai déjà donnée, à savoir que le gouvernement considérera cette question dans un esprit très libéral, avec le désir de vous rendre mieux que justice, de façon à obtenir la collaboration de votre population dans l'application de la nouvelle charte.

"Nous entrerons en négociations dès qu'il vous plaira et le gouvernement canadien s'engage à bâtir, avec toute son influence, la passerelle d'une législation qui pourvoira

à un rajustement financier qui vous soit agréable."

Attendu que le gouvernement et le parlement du Canada ne se sont jamais rendus au désir ou à la requête du gouvernement impérial et que la promesse de Sir John-A. Macdonald n'a jamais été exécutée ;

Attendu que, après 19 ans de ce régime, les gouvernements qui se sont succédé ont trouvé que les objections soulevées dès le début à l'encontre des conditions de l'union ont acquis une force infiniment plus grande que pendant la première année du régime et que, de l'avis de cette chambre, le sentiment de mécontentement au sujet de conditions financières est plus profond et plus général qu'il ne l'a jamais été ;

Attendu que, avant son entrée dans l'union, la Nouvelle-Ecosse avait un tarif moins élevé que celui des autres provinces et que, cependant, sa situation financière était meilleure que celle des autres provinces qui font partie de l'union ;

Attendu que la position financière et commerciale de la Nouvelle-Ecosse est loin d'être dans une situation financière satisfaisante et qu'elle est même dans une situation précaire ;

Attendu que, de toute évidence, les termes de l'Acte de l'Amérique du Nord aussi bien que le tarif élevé et les lois fiscales du pays, sont la cause, dans une large mesure, de l'état défavorable des finances et du commerce de la Nouvelle-Ecosse ;

Attendu que, aussi longtemps que la province fera partie de la Confédération et qu'elle sera soumise aux conditions de l'Union, il ne paraît y avoir aucune possibilité d'améliorer sa situation ;

Attendu que, antérieurement à 1867, des pourparlers ont eu lieu au sujet de l'Union des provinces maritimes et que ces pourparlers ont été interrompus pour faire place aux négociations relatives à la confédération ;

Attendu qu'il apparaît maintenant comme il apparaissait à cette époque, que les intérêts de la population des provinces maritimes sont identiques sous un grand nombre d'aspects ;

Attendu que les membres de cette Chambre de la Législature de la Nouvelle-Ecosse sont d'opinion que les intérêts financiers et commerciaux de la population de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard seraient dans une position plus favorable si ces trois provinces se retiraient de la Confédération et s'unissaient sous un seul gouvernement ;

Attendu que s'il devenait impossible après négociations, d'obtenir la collaboration des différents gouvernements des trois provinces sœurs dans nos démarches pour se retirer de la confédération et pour former une union maritime, alors cette Législature croit qu'il est absolument nécessaire pour la Nouvelle-Ecosse, afin qu'elle puisse donner une aide et un encouragement efficaces à ses chemins de fer, à ses travaux publics, à ses industries, à son commerce et à ses finances, de demander au gouvernement impérial la permission de se retirer de la Confédération et de reprendre ses statuts de colonie de la Grande-Bretagne, avec pleins pouvoirs de faire, dans l'intérêt de cette province, des lois relatives au fisci et au tarif, ainsi que la chose avait lieu avant la confédération ;

Cette Chambre déclare ainsi son opinion de façon à ce que les candidats aux élections prochaines soumettent au peuple de la Nouvelle-Ecosse cette importante et vitale question d'une séparation d'avec le Canada et lui permettent de la décider le jour du scrutin.

Un débat s'éleva à ce sujet et la chambre se divisa ainsi : quinze favorables et sept défavorables à ces résolutions.

(Journal and Proceedings of the House of Assembly of the Province of Nova Scotia, Session 1886).

Et aux élections provinciales qui eurent lieu quelque temps après le vote de cette résolution, le projet de séparation, obtint la très grande majorité des électeurs.

Les pourparlers de Brest-Litovsk

Les déclarations du comte Czernin au nom de la Quadruplice

Dans la deuxième séance plénière qui a eu lieu le 26 décembre sous la présidence du comte Czernin, celui-ci a fait, au nom de la délégation de la Quadruplice, les déclarations suivantes au sujet de l'exposé russe relatif à la conclusion d'une paix générale juste :

Les délégations alliées, d'accord avec le point de vue exposé à plusieurs reprises par leurs gouvernements, sont d'avis que les lignes directrices de la proposition russe peuvent former une base discutable pour une telle paix. Les délégations de la Quadruplice se déclarent pour une paix immédiate, générale, sans acquisitions territoriales opérées par la force, et sans indemnités de guerre.

Lorsque la délégation russe demande la continuation de la guerre, uniquement dans un but de conquêtes, les délégations alliées (autrichiennes, allemandes, etc.) se rallient à cette manière de voir. Les hommes d'Etat des gouvernements alliés ont remarqué à plusieurs reprises dans leurs déclarations ministérielles que les alliés (Allemagne, l'Autriche, etc.) ne prolongeraient pas la guerre d'un seul jour pour faire des conquêtes. Les gouvernements alliés (du Centre de l'Europe) resteront toujours inflexiblement fidèles à ce point de vue.

Ils déclarent solennellement leur décision de signer sans tarder une paix qui mettra fin à cette guerre, sur la base des conditions ci-dessus, également équitable pour toutes les puissances belligérantes. Mais il faut remarquer expressément que toutes les puissances participant actuellement à la guerre doivent s'engager, dans un délai convenable, à observer scrupuleusement sans exceptions et sans aucune réserve les conditions liant également tous les peuples si on veut que les hypothèses exposées par la délégation russe se réalisent (car il ne serait pas convenable que les puissances de la Quadruplice négocient avec la Russie se soumettent unilatéralement à ces conditions, sans avoir la garantie que les alliés de la Russie reconstruiront et exécuteront aussi loyalement, sans réserves, ces conditions vis-à-vis de la Quadruplice). Cela étant admis, il faut remarquer ce qui suit au sujet des six points proposés par la délégation russe comme base de la discussion :

1° L'appropriation par la force de territoires qui furent occupés pendant la guerre n'est pas dans les intentions des gouvernements alliés. Une décision au sujet des troupes actuellement dans les territoires occupés sera prise dans le traité de paix, dans la mesure où leur retrait sur certains points n'aura pas déjà auparavant fait l'objet d'un accord ;

2° Les alliés n'ont pas l'intention de ravir leur indépendance aux peuples qui perdirent leur indépendance politique pendant cette guerre ;

3° La question de la dépendance constitutionnelle de groupes nationaux ne possédant pas l'indépendance constitutionnelle ne peut pas, d'après l'avis des alliés, être réglée entre les Etats. La question doit, là où elle se présente, être réglée indépendamment par chaque Etat avec ses peuples, par la voie constitutionnelle ;

4° De même suivant les déclarations des hommes d'Etat de la Quadruplice, la protection des droits des minorités forme une partie essentielle du droit des peuples conforme à la Constitution de disposer de leur sort. Les gouvernements alliés mettent partout ce principe en vigueur en tant qu'il paraît pratiquement réalisable ;

5° Les puissances alliées relèveront à plusieurs reprises qu'il serait possible de renoncer réciproquement non seulement à indemniser les frais de guerre, mais aussi à indemniser les dégâts causés par la guerre. En conséquence, chaque puissance belligérante n'aurait à indemniser que les dépenses causées par ses ressortissants se trouvant en captivité et les dégâts causés sur son propre territoire par les actes de violence contraires aux droits des peuples aux ressortissants civils de l'adversaire. La création proposée par le gouvernement russe d'un fonds spécial dans ce but pourrait être envisagée seulement si les autres belligérants se joignent aux pourparlers de paix dans un certain délai.

6° Des quatre puissances alliées, seule l'Allemagne a des colonies. La délégation allemande se déclare à ce sujet en complet accord avec les propositions russes que la restitution des colonies enlevées par violence pendant la guerre constitue une partie essentielle des revendications allemandes. Il n'est possible en aucune façon d'y renoncer. La demande russe concernant l'évacuation immédiate des territoires occupés par l'ennemi répond également aux intentions allemandes.

Les considérations de principe mises à part, le libre exercice du droit des peuples à disposer de leur sort n'est ici pas exécutable dans les conditions proposées par la délégation russe. Le fait que dans les colonies allemandes les indigènes, malgré les plus grandes fatigues, malgré les chances minimes de succès contre des adversaires plusieurs fois supérieurs en nombre et disposant de renforts illimités venant d'outre-mer, sont restés fidèles à la vie et à la mort à leurs amis allemands est une preuve de leur dévouement, de leur résolution de rester en toute circonstance aux côtés de l'Allemagne. C'est un témoignage dont le sérieux et le poids l'emportent de beaucoup sur toute manifestation possible de leurs volontés par un vote.

Les principes posés par la délégation russe comme annexes aux six points précédents, en ce qui concerne les relations économiques, sont pleinement approuvés par les puissances alliées, qui furent constamment opposées à tout abus de la force au point de vue économique et qui voient dans le rétablissement d'un trafic économique régulier et tenant compte complètement des intérêts de tous les participants, l'une des conditions les plus importantes pour la préparation et l'établissement des relations amicales entre les puissances actuellement en guerre.

Sur les bases des principes venant d'être exposés, nous sommes prêts à entrer en pourparlers avec tous les adversaires ; mais afin d'éviter une perte inutile de temps, les alliés sont prêts à délibérer de suite sur ceux des points spéciaux dont la discussion apparaîtra en tout cas comme nécessaire, aussi bien pour le gouvernement russe que pour les alliés.

Le chef de la délégation russe a répondu que la délégation constatait avec satisfaction que la réponse des délégations alliées avait accepté les principes d'une paix générale démocratique, sans annexions. La délégation reconnaît l'énorme signification de ce progrès dans la voie d'une paix générale. Elle doit cependant remarquer que la réponse contient une restriction essentielle en ce qui concerne le troisième paragraphe.

Elle constate d'autre part avec satisfaction la reconnaissance faite dans le paragraphe 5 de la déclaration des puissances centrales du principe "sans contribution". Elle fait cependant une réserve au sujet de l'indemnité pour l'entretien des prisonniers de guerre.

En outre, la délégation russe a déclaré qu'elle tenait spécialement à ce que les personnes privées ayant souffert du fait de la guerre soient indemnisées par un fonds international.

La délégation russe reconnaît que l'évacuation des colonies allemandes occupées par ses adversaires, répond aux principes exposés par elle. Elle propose de renvoyer à une commission spéciale le soin de décider si le principe de la libre expression de leur volonté par les peuples, est applicable aux populations des colonies.

Le chef de la délégation a déclaré en concluant :

"La délégation russe estime que, malgré les divergences d'opinion signalées, la franche déclaration contenue dans la réponse des puissances alliées, qu'elles n'ont aucune intention agressive, offre une réelle possibilité de procéder de suite aux négociations pour une paix générale entre les Etats belligérants.

"La délégation russe propose, par suite, une suspension des négociations de dix jours, qui commenceront ce soir et se terminent le soir du 4 janvier, 1918, afin que les peuples dont les gouvernements ne se sont pas encore joints aux négociations commencées ici, en vue d'une paix générale, aient la possibilité de connaître les principes, maintenant exposés, d'une telle paix.

"Après ce délai, les négociations devraient, de toute façon, être continuées."

Le comte Czernin pria alors la délégation russe de remettre cette réponse par écrit en entrant dans les détails qui, en tout cas, devraient être réglés par le gouvernement russe et par les alliés.

Le chef de la délégation russe a accepté la proposition du comte Czernin et s'est déclaré prêt à entrer immédiatement en discussion sur ces points spéciaux qui, aussi dans le cas de négociations d'une paix générale, auraient à faire l'objet de discussions spéciales entre la Russie et les quatre alliés.

Sur la proposition de M. de Kuhlman, il a été décidé à l'unanimité, afin d'éviter toute perte de temps et étant donné l'importance de la tâche à remplir, de commencer ces négociations dès le lendemain.

On télégraphie de Bâle que, dans la séance du 28 décembre, à Brest-Litovsk, des conversations ont eu lieu entre les délégués de la Quadruplice et de la Russie au cours desquelles fut provisoirement terminée la discussion des points qui, même lors de la conclusion d'une paix générale, devraient être réglés séparément entre la Russie et ces puissances.

Pour un grand nombre de points, dit la dépêche, les délégués sont tombés d'accord sur une base permettant l'entente. En dehors des questions politiques ils ont délibéré aussi sur des questions de nature juridique et économique qui ont été réglées sous la réserve de l'examen de leur rédaction définitive par les autorités respectives des pays intéressés.

On s'est mis d'accord sur le rétablissement des relations fondées sur les contrats interrompus par la guerre ; puis il a été convenu que juridiquement comme économiquement aucun pays ne peut être traité de façon plus désavantageuse qu'un troisième pays ne pouvant invoquer des droits reconnus par les traités.

Les droits créés par la guerre sont supprimés. Ceux qui ont eu à les subir seront rétablis dans leurs droits antérieurs ou indemnisés.

Les principes posés concernant les frais, les dommages de guerre ont été précisés.

L'accord s'est fait sur le règlement des dommages subis par les personnes civiles hors de la zone de guerre. Un accord de principe s'est établi sur la libération réciproque et le rapatriement des prisonniers de guerre et des internés civils.

L'accord de principe s'est fait aussi sur la restitution des navires de commerce. On a prévu la reprise rapide des relations diplomatiques et consulaires.

Au point de vue économique, l'accord s'est établi pour la cessation immédiate de la guerre économique, la reprise du trafic commercial et l'institution d'un échange organisé

de marchandises. L'entente s'est établie aussi en principe sur les bases sur lesquelles les relations économiques des deux pays (sic) doivent être réglées de façon durable.

Dans la question du traitement des territoires occupés par les deux parties, la délégation russe a fait la proposition suivante :

"En accord avec la déclaration précise des deux parties contractantes qu'elles n'ont pas d'intentions belliqueuses et veulent conclure une paix sans annexions, la Russie retire ses troupes des pays qu'elles occupent en Autriche-Hongrie, en Turquie, en Perse. La Quadruplice retire les siennes de la Pologne, de la Lituanie, de la Courlande et des autres pays russes.

"Conformément aux principes du gouvernement russe, qui a proclamé le droit pour tous les peuples vivant en Russie, sans exception, de décider de leur propre sort en allant jusqu'à la séparation, les populations de ces régions seront entièrement libres, dans le délai le plus rapide et très précis, de décider de leur union avec tel ou tel empire ou formation d'Etat indépendant.

"La présence de troupes quelconques dans ces régions est inadmissible, exception faite pour les milices nationales ou locales.

"Jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur ces points, l'administration de ces régions sera dans les mains de délégués élus de façon démocratique par la population locale. Une commission militaire spéciale fixera la date de l'évacuation, le commencement et la marche de la démobilisation de l'armée."

L'Allemagne, par contre, a proposé de donner aux deux premiers articles du traité préliminaire à signer la rédaction suivante qui sera appliquée à l'Autriche-Hongrie :

"Article premier. — L'Autriche-Hongrie et la Russie déclarent la cessation de l'état de guerre. Les deux contractants sont décidés à vivre désormais ensemble en état de paix et d'amitié. L'Autriche-Hongrie serait prête (sous réserve d'une complète réciprocité accordée à son alliée) à évacuer les positions actuelles et les territoires occupés pour autant que cela n'est pas contestable avec l'article 2, aussitôt que la paix sera faite et que la démobilisation des forces russes sera accomplie.

"La Russie évacuerait simultanément les régions qu'elle occupe.

"Art. 2.—Après avoir proclamé, conformément à ses principes, pour tous les peuples vivant dans l'empire russe sans exception, un droit de décider de leur sort qui va jusqu'à leur complète séparation, le gouvernement russe prend connaissance des résolutions où la volonté du peuple est exprimée, pour la Pologne, aussi bien que pour la Lituanie, la Courlande, les parties de l'Esthonie, de la Livonie, de réclamer leur complète indépendance constitutionnelle et de se séparer de l'empire russe.

"Le gouvernement russe reconnaît que cette manifestation, dans les circonstances actuelles, doit être considérée comme l'expression de la volonté populaire et est prêt à en tirer les conséquences qui en découlent.

"Comme dans les régions auxquelles s'appliqueraient les dispositions précédentes la question de l'évacuation ne se présente pas de façon qu'on puisse procéder comme il fut prévu dans l'article premier, une commission spéciale délibérera et fixera l'époque et les modalités de la manifestation, qui confirmera par un vote populaire sur une large base, sans pression militaire d'aucune sorte, la déclaration séparatiste déjà existante qui, d'après la délégation russe, a besoin d'être confirmée.

"La délégation russe a pris connaissance de cette déclaration et a précisé son opinion comme suit :

"Nous sommes d'avis qu'on ne peut considérer comme la véritable expression de la volonté populaire les déclarations apparaissant comme le résultat d'un vote libre ayant eu lieu en l'absence complète

de troupes étrangères des territoires en question.

Par suite, nous proposons et insistons à ce sujet pour que cet article soit formulé d'une façon plus claire et plus précise.

Cependant nous acceptons qu'une commission spéciale soit constituée pour l'examen des conditions matérielles dans lesquelles peut se faire ce referendum et pour fixer le délai de l'évacuation.

Russie et Bulgarie

M. Radoslavof a lu au Sobranié bulgare la dépêche suivante de Brest-Litovsk:

La délégation russe a fait les propositions suivantes, le 27 décembre, aux délégations des puissances centrales:

1° La guerre entre la Bulgarie et la Russie est terminée;

2° Le statu quo ante bellum, c'est-à-dire les traités de commerce, les conventions consulaires et autres, est rétabli;

3° En ce qui concerne la question du Danube, il sera décidé, demain, dans une réunion plénière de toutes les délégations, que la Bulgarie aura un représentant dans la commission du Danube.

Nous avons accepté tous ces principes importants et nous nous sommes félicités mutuellement.

Nous avons tenu à résumer ces pourparlers très importants pour nos lecteurs.

Désaccord perpétuel
ENTRE
Anglais et Français
au Canada

L'Etoile, de Lowell, publie les remarques suivantes tendant à démontrer que la Confédération nous a été néfaste:

Et les Canadiens français, eux, que sont-ils dans la Confédération? Sont-ils des sujets britanniques, oui ou non? Alors, s'ils sont des sujets du roi d'Angleterre comme messieurs les Anglais, pourquoi leur nie-t-on, dans les provinces à majorité anglaise, la même justice, la même équité dans le traitement que les Anglo-Canadiens reçoivent dans la seule province à majorité française? Pourquoi deux poids et deux mesures dans le Dominion? Les Anglais ont des droits dans le Québec, parce qu'ils sont des sujets britanniques, dit la Gazette, et ces droits, malheur à qui oserait les leur enlever. Les Canadiens français, également sujets britanniques, ne jouissent pas des mêmes droits partout où ils sont en majorité. Nous le demandons encore une fois: Est-ce équitable, est-ce là le "fair play" anglais tant vanté, les droits des petits peuples pour lesquels on se bat actuellement en Europe, au prix de tant de sacrifices en hommes et en argent? Et, notez bien que la Gazette appuie l'honorable M. David qui prêche "l'accord des deux races", et qu'elle met des gants blancs pour parler aux Canadiens français chez lesquels elle recrute une bonne partie de sa clientèle. Si la masse des Anglais les plus modérés, les plus conservateurs, les plus Canadiens pensent ainsi — deux traitements, l'un pour les Canadiens français, l'autre pour les Anglais — comment espère-t-on jamais parvenir à s'entendre? Comment vivre en bonne intelligence, pour le plus grand intérêt du pays tout entier, si les condescendances, les concessions, la justice envers les minorités ne sont le fait que des seuls Canadiens français?

Ce qui ressort de plus frappant dans l'histoire du Canada depuis la confédération, c'est qu'il n'y a pas eu de pénétration des deux principales races l'une dans l'autre, à tel point qu'on sent la nécessité, après un demi-siècle de vie politique commune, de nommer des délégations pour aller "se découvrir" les uns les autres, les gens du Québec et

ceux de l'Ontario. Les différences de langage ne sont pas une muraille de Chine entre les deux races, puisque les Canadiens français en général se piquent de parler les deux langues. Le malentendu, si nous nous permettons d'employer cet euphémisme, tient moins à l'idiome et à la religion, qu'à une dissemblance innée dans la nature, le caractère, l'esprit, l'instinct, l'atavisme des deux grands groupes de la population canadienne. Et comme les Anglais en général ne peuvent jamais se plier aux goûts, aux usages, à la mentalité, à la manière de voir et d'envisager les choses des autres nations avec lesquelles ils sont en contact, qu'ils ne veulent pas apprendre leur langue, enfin qu'ils ne font jamais la moitié du chemin en vue d'un rapprochement, demandant tout et donnant en retour le moins possible, il est difficile de ne pas conclure à un désaccord perpétuel, avec des intermittences sans doute, comme le feu parfois couve sous la cendre, pour éclater ensuite avec plus de fureur.

DEUX JOURS MAIGRES PAR SEMAINE

Lord Rhondda, contrôleur des vivres en Angleterre, a ordonné deux jours maigres par semaine à tous les hôtels, restaurants et maisons de pension, le mardi et le vendredi dans le district de Londres et le mercredi et le vendredi dans les autres parties du Royaume-Uni.

Pour tous les autres jours de la semaine, il ne doit pas être servi de viande entre cinq heures et dix heures du matin. Il est défendu de boire du lait, excepté par les enfants en bas de dix ans.

ANTIQUITES

Dans la région qui forme aujourd'hui la Dobroutscha, il y a eu, au nord du mur d'Agrien et près de la mer Noire, une ville en ruine Istria qui, jusqu'au troisième siècle de notre ère, a joué un certain rôle dans l'histoire romaine. La guerre actuelle a révélé son véritable emplacement au sujet duquel les savants disputaient encore. Un ingénieur berlinois, officier du génie, M. Rudolf Bernard, en construisant un chemin de fer, près de Karanassuf, au nord de Constanza, a eu l'occasion de poursuivre des fouilles déjà commencées par les Roumains et de relever, parmi des ruines antiques, différentes inscriptions. L'une d'elles est une dédicace d'Istria, ville glorieuse au loin, à l'empereur Macria qui fut tué en Cappadoce par ses soldats, l'an 218, et à son fils Diaduménien. On a découvert en même temps un temple grec, dont il ne reste que le soubassement et des tronçons de colonnes, ainsi que les restes d'un édifice plus ancien au-dessus duquel il fut bâti. Ces restes se trouvaient à huit mètres sous terre. Une partie du temple seulement a été mise au jour, en sorte qu'on peut prévoir de nouvelles trouvailles.

Demandez le numéro de Décembre de
L'IDEAL CATHOLIQUE

La grande question actuelle : le
BAS-CANADA AUTONOME
Qui sauvera la race canadienne-française

Nous demandons aux lecteurs de la "CROIX" de faire une

GRANDE PROPAGANDE

DE

L'Idéal Catholique

DANS LES MILIEUX POPULAIRES

Rellé, l'IDEAL CATHOLIQUE fera, chaque année, un magnifique volume de 11 pages par 14 pouces avec une couverture de luxe et de belles illustrations.

ABONNEMENT:

Un an, 1 exemplaire chaque mois	\$ 2.00
Un an, 5 exemplaires chaque mois	\$ 7.00
Un an, 10 exemplaires chaque mois	\$ 10.00
Un an, 20 exemplaires chaque mois	\$ 16.00
Un an, 50 exemplaires chaque mois	\$ 30.00

Adressés à une ou plusieurs personnes et à un ou plusieurs bureaux de poste.

L'Idéal Catholique

25, rue Saint-Gabriel, Montréal.

LA CITE MYSTIQUE

Bel ouvrage in-8 en huit forts volumes dont les cinq premiers sont parus les autres devant suivre bientôt. En vente chez la traductrice Rose de Lima Dumas, Saint-Jean-Chrysostome, comté de Lévis, P. Q., Canada, au prix de six dollars, payables en une fois, par chèque au pair ou par mandat-poste accompagnant la commande, frais d'envoi à charge des destinataires.

SUR LA

Question de la Guerre

La "Croix" s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

LES FOURRURES

Desjardins

font de merveilleux Cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Le plus beau, le plus riche et le plus utile cadeau que vous puissiez offrir — c'est une fourrure, — et la meilleure place pour vous procurer un cadeau de ce genre, c'est à la MAISON DESJARDINS où le choix est plus grand que partout ailleurs et où les prix sont toujours raisonnables.

On n'aura chez nous que l'embarras du choix.

Tous les articles que nous offrons — manteaux, paletôts, pélerines écharpes, tours de cou, manchons, casques, etc., etc., sont confectionnés avec les pelleteries les plus belles et les mieux choisies, les doublures les plus solides et les plus nouvelles, et d'après les modèles les plus en vogue et les plus jolis.

VISITEZ-NOUS SANS RETARD

Nos salles d'exposition sont ouvertes au public tous les soirs, et les visiteurs sont les bienvenus.

Chas Desjardins & Cie

LIMITÉE

130, RUE SAINT-DENIS MONTREAL

L'Évangile

Le troisième Dimanche après
l'Épiphanie

S. Mathieu, VIII

En ce temps-là, Jésus étant descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivit. Alors un lépreux, venant à lui, l'adora en disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. Jésus, étendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux, soyez guéri; et à l'instant même sa lèpre disparut. Jésus lui dit : Gardez-vous bien de parler de ceci à personne; mais allez, montrez-vous aux prêtres, et faites l'offrande prescrite par Moïse, afin que cela leur serve de témoignage. Jésus étant ensuite entré dans Capharnaüm, un centenaire s'approcha de lui, et lui fit cette prière : Seigneur, j'ai chez moi un serviteur malade d'une paralysie dont il souffre beaucoup. Jésus lui dit : J'irai, et je le guérirai. Le centenaire répondit : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, et mon serviteur sera guéri. Car moi qui ne suis qu'un officier subalterne, je dis à un des soldats que j'ai sous moi : Allez, et il va; et à un autre : Venez, et il vient; et à mon serviteur : Faites cela, et il le fait. Jésus, entendant ces paroles, en fut, dans l'admiration, et dit à ceux qui le suivaient : Je vous le dis en vérité, je n'ai point trouvé de si grande foi dans Israël. Aussi, je vous le déclare, plusieurs viendront de l'Orient et de l'Occident, et auront place au festin dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob, tandis que les enfants du royaume seront jetés dans les ténèbres extérieures : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Alors Jésus dit au centenaire : Allez, et qu'il vous soit fait comme vous avez cru. Et à l'heure même, son serviteur fut guéri.

Le calendrier de la semaine

Dimanche, 27—Septuagésime. S. Jean Chrys.
Lundi, 28—S. Flavian.
Mardi, 29—S. François de Sales, év. et d.
Mercredi, 30—Ste Martine, vierge et mart.
Jeudi, 31—S. Pierre Nolasque, conf.
Vendredi, 1—S. Ignace, év. et martyr.
Samedi, 2—Purification de la B. V. M.

Sus aux calomniateurs du Saint-Siège!

Dans la Croix du 19 janvier courant, nous avons publié notre protestation contre les calomnies répandues par certaines agences de nouvelles et certains journaux à l'endroit du Saint-Siège et son personnel.

Avec l'Observatore Romano, nous y revenons pour fustiger comme il le méritent ces bas malfaiteurs :

L'organe du Saint-Siège observe que la lecture des documents complets et authentiques sur lesquels reposent ces infamies suggère des remarques nouvelles, les résumés envoyés par les correspondants des journaux italiens n'en ayant pas fourni jusqu'à ce jour une connaissance suffisante.

"Nous avons en premier lieu — continue l'Observatore Romano — un long rapport officiel envoyé par l'amiral de St-Pair, attaché naval près l'ambassade de France à Rome, au chef d'état-major général de la marine française. Nous y lisons : "M. J. Caillaux n'a pas borné ses visites à quelques hommes politiques; il a été également au Vatican."

Ailleurs : "Malgré les affirmations contraires de M. Somino, on est certain qu'il (Caillaux) n'a vu ni le pape ni le cardinal Gasparri; mais Mme Caillaux a vu plusieurs fois ce dernier prélat."

"Voilà donc la source — du moins la principale source — des fausses nouvelles. Le ministre italien des affaires étrangères affirmait que M. Caillaux avait rendu visite au Saint-Père et au cardinal secrétaire d'Etat. Ah! la publication des documents secrets, que de linge sale elle expose à la vue de tous! Donc l'affirmation de M. Somino, que M. Caillaux aurait été reçu par le Saint-Père ou par le secrétaire d'Etat, au dire de l'amiral de St-Pair, est fautive et elle a été démentie, non seulement par la secrétaire d'Etat, mais par M. Caillaux lui-même.

"Reste la dernière affirmation : "Mme Caillaux a vu plusieurs fois ce dernier prélat (le cardinal Gasparri)." Cette affirmation a été aussi démentie, d'une manière absolue et catégorique, soit par la secrétaire d'Etat, soit par Mme Caillaux, comme on peut le lire dans ce numéro de notre journal. Jamais de sa vie le cardinal secrétaire d'Etat n'a vu Mme Caillaux. Mais ce démenti était-il bien nécessaire? La nouvelle est fautive, mais n'est-elle du moins quelque vraisemblance? Qui ne connaît la situation morale de Mme Caillaux, divorcée de son mari et unie civilement avec M. Caillaux, divorcée de sa femme? Excusez du peu. Et le malheureux directeur du Figaro, M. Calmette, tué de trois coups de revolver par Mme Caillaux, qui ne se le rappelle? Et le secrétaire d'Etat aurait reçu plusieurs fois cette dame? Allons donc! Mais après? Pourquoi l'aurait-il reçu? Pour discuter avec elle la paix et la guerre, la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, le nouveau concordat (!!!). L'amiral de St-Pair a le devoir de produire les preuves de ce qu'il avance.

"Une preuve de ces entretiens est répétée par des personnes bien informées (!!!). L'automobile de Mme Caillaux, dit-on, a été vue dans la cour Saint-Damase; donc Mme Caillaux est allée rendre visite au cardinal secrétaire d'Etat. Il n'y a rien à dire; l'argument est péremptoire! Tous ceux qui entrent dans la cour Saint-Damase vont donc rendre visite au cardinal Gasparri. L'Éminentissime serait vraiment digne d'une profonde compassion.

"Mais supposons que le fait soit exact, que Mme Caillaux soit entrée avec son automobile dans la cour Saint-Damase. Ne pourrait-elle être venue, dans les jours où les musées du Vatican sont ouverts au public, pour visiter l'appartement Borgin, les Loges de Raphaël, le musée de sculpture? Les personnes bien informées ignorent donc à ce point le Vatican? Ou bien est-ce que l'anticléricalisme les empêche de voir les choses plus clairement?

"L'amiral de St-Pair continue dans son rapport : "M. Caillaux a vu au Vatican... dès qu'il serait au pouvoir."

"Une autre observation en passant. Ni dans ce document, ni dans les autres documents secrets, n'apparaît le diner ou la réception de pirolinienne mémoire, que le commandeur Ernesto Pacelli aurait offert en l'honneur de Mme Caillaux et auquel auraient pris part Mgr Tedeschini et Mgr Pacelli. Cela prouve que le fameux banquet ou réception a été inventé de toutes pièces par le député Pirolini. De fait, il a été démenti par Mme Caillaux, par Mgr Pacelli, par Mgr Tedeschini, par Ernesto Pacelli, lequel, d'ail-

leurs, se trouvait en ce moment à Paris.

"Pour revenir au rapport, tant M. Caillaux que Mgr Misciatelli, Mgr Migone et Mgr Paellull démentent absolument les visites prétendues. Tout le monde sait quelles sont, au Vatican, les attributions de Mgr Misciatelli et de Mgr Migone, attributions complètement étrangères aux affaires politiques. Et M. Caillaux, qui, de l'aveu de tous, n'est point un imbécile, serait allé au Vatican pour traiter avec les prélats susmentionnés de la paix séparée de l'Italie et du rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège? Cela fait sourire quiconque connaît le Vatican, même de loin. De toute façon, ici aussi, nous sommes en droit de dire à l'amiral de St-Pair : Faites la preuve!

"Dans un prochain article, nous passerons à l'examen des autres intéressants documents."

Ajoutons que M. Caillaux, a déclaré que "ni Mme Caillaux, ni lui-même, n'ont pénétré dans la cour Saint-Damase, au Vatican, ni en automobile, ni autrement".

Après la guerre, le socialisme

Après la guerre, nous aurons les excès du socialisme.

En Russie, il a déjà semé ses misères. En France, en Italie et en Angleterre, il couve sous la cendre. En Allemagne, il essaierait de lever la tête.

Une dépêche de Londres nous apprend que les socialistes dans la plupart des grandes villes allemandes se sont mis en rêve cette semaine. Il n'y a pas encore de raison parce que les autorités militaires les surveillent de près. Mais nous pourrions avoir un chambardement mondial avant longtemps.

LA FAMINE!

Il est étonnant de voir comment, de ce temps-ci, tout le monde est occupé à chercher les moyens de se soustraire à la famine. On rogne par tous les bouts, et, du train qu'on y va, on ne trouvera bientôt plus rien à retrancher, parce qu'il ne restera rien.

Malgré cela, la famine, l'épouvantable famine nous montre de plus en plus son spectre affreux. Il n'y a qu'un moyen qu'on semble oublier et qui pourtant est le seul capable de remédier à notre malheur. Ce moyen c'est le recours à Dieu, en haut lieu et en bas lieu.

Les hommes sont tellement déshabitués à voir la divine Providence concourir à tous les événements d'ici bas qu'on ne pense plus à s'adresser à elle dans les calamités.

Au reste avec le progrès du siècle ils ont tant de remèdes à leurs maux!

Il faudra pourtant en venir là, ou bien mourir.

Saint Paul a dit : Neque qui plantat neque qui rigat est aliquid.

Ce n'est ni celui qui plante ni celui qui arrose qui est quelque chose.

Les païens attribuaient à la colère divine les fléaux dont ils étaient affligés, et pour les faire cesser ils s'adressaient tout d'abord à leurs fausses divinités.

On dirait que les chrétiens de ce siècle sont moins sages que les païens et qu'ils disent à Dieu : ne vous mêlez pas de mes affaires, j'en viendrai à bout tout seul.

Si les conséquences n'étaient pas si terribles, on rirait de nos contrôleurs de vivres.

Celui qui a multiplié les pains dans le désert peut bien les multiplier encore; ceci nous dispenserait

d'une foule de combinaisons : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et omnia adjuvantur vobis.*

Il n'est pas défendu de faire des combinaisons, mais il faut commencer par mettre Dieu dans nos intérêts, sans quoi nos combinaisons avorteront. Sans moi vous ne pouvez rien, dit Jésus-Christ.

Vivons dans la frugalité, ne prenons que le nécessaire, à la bonne heure. Mais avant tout nous devons recourir à Dieu instamment pour parer aux horreurs de la famine.

X. X.

La crise économique

EN

Autriche Hongrie

Un professeur de français, qui se trouvait en Autriche-Hongrie lors de la déclaration de guerre, qui y demeura sous la plus étroite surveillance et vient seulement d'être rapatrié en Suisse, communique au public sur la situation économique dans les empires centraux des renseignements d'où nous extrayons les précisions suivantes :

Depuis près de deux ans, le manque de laine et de coton est devenu si sensible dans les empires centraux que, pour y suppléer, on dut se mettre de bonne heure à la recherche d'un succédané textile. On songea tout de suite à transformer l'industrie des étoffes en papier, déjà exploitée sur une assez grande échelle au cours des trente dernières années. Les progrès que l'Allemagne et l'Autriche ont réalisés dans ce domaine en 1916 et 1917 sont considérables.

Cette branche florissante de l'industrie produit aujourd'hui, dans les deux pays, des étoffes en papier pour la confection des vêtements. Pour tisser les étoffes en question, on mélange au papier, dans un but purement décoratif, différents fils de laine provenant de déchets recueillis par les chiffonniers et des vêtements devenus inutilisables, tels que les vieux uniformes militaires, dont on possède d'énormes stocks. Grâce à l'emploi de ces fils, le tissu de papier offre, à s'y méprendre, l'aspect d'une étoffe d'avant-guerre.

Depuis longtemps déjà, les nouvelles étoffes en papier sont exclusivement employées à confectionner les casquettes gris vert des soldats austro-hongrois. Elles ont rendu les plus grands services en Autriche comme en Allemagne, lorsqu'il a fallu habiller quantité de prisonniers et de réfugiés. Dans tous les camps de concentration, l'usage des confections en étoffe de papier, aussi chaudes en hiver que fraîches en été, a donné les meilleurs résultats. Aujourd'hui, dans les grandes fabriques des empires centraux, les vêtements des ouvriers sont tous en étoffe de papier. Dans les usines, le nouveau complet en papier adopté pour tous les ouvriers sans exception est solide, pratique et imite à la perfection les vêtements en tissus véritables. Les étoffes de papier se teignent en toutes couleurs, sans plus de difficulté que le coton, le jute ou la laine.

La demande de tissus en papier est déjà telle que l'industrie autrichienne, avec ses 260 filatures et ateliers de tissage, ne peut même pas faire face aux besoins de l'armée. Pour fabriquer ces étoffes de guerre, on coupe le papier à tisser en petits rouleaux ininterrompus en forme d'assiettes qui, suivant l'usage auquel on les destine, subissent ensuite l'opération du filage, du mouillage ou du retordage. Les essais auxquels on a procédé récemment ont même permis d'obtenir un fil très fin et très solide.

Dans le tissage des étoffes de guerre, la chaîne seule est en papier, tandis que la trame plus visible est en fils de laine ou de coton provenant de déchets.

Les journaux annoncent qu'une exposition de tissus en papier va s'ouvrir sous peu à Breslau et montrera les étonnants progrès de cette branche d'industrie si féconde en espérances. En ceci comme en tout l'Allemagne est beaucoup plus avancée que l'Autriche. Dans ce dernier pays, on en est encore à de timides essais de vêtements civils, de linge, de jupons et de tabliers en étoffes de papier, tandis qu'en Allemagne ces articles sont déjà prescrits et pour la plupart soumis au régime des cartes de consommation. Il paraît que ce système sera bientôt adopté dans la monarchie dano-normande. L'exposition de l'union professionnelle des corps de métiers, qui aura lieu dans quelques semaines, montrera d'ailleurs les résultats obtenus par l'industrie autrichienne des tissus en papier.

Quoi qu'il en soit, il est vraiment surprenant de voir tous les articles qu'on fabrique déjà avec du papier, sans que le public non averti qui les voit ou les emploie ait la moindre idée que ce sont là de simples imitations. On confectionne en papier jusqu'aux chemises, aux tricots à mailles et aux cravates, en mélangeant toutefois pour ces dernières le fil de papier à une certaine proportion de soie artificielle.

Le linge de papier est parfaitement lavable, mais ne supporte pas la vapeur. Les gros tissus sont particulièrement beaux. Nombre de magasins de Vienne exposent dans leurs vitrines des étoffes pour tapis, des couvertures et des descentes de lit si bien imitées qu'aucun des passants qui les regardent ne devine qu'elles sont en papier. Le grand public ne se doute guère non plus que les conductrices des tramways en Autriche portent toutes des vêtements de papier. L'organdine faisant presque complètement défaut, on ne fabrique plus qu'en papier les formes de chapeaux pour dames.

En ce qui concerne la solidité des étoffes en papier, on peut dire que l'industrie arrivera sous peu à une perfection relative.

Quant au prix de revient, il est comparativement bon marché.

Notes

..ET..

Nouvelles

LA CLASSE 1919 EN FRANCE

On a distribué dernièrement aux députés le rapport de M. Louis Deschamps sur le projet relatif au recensement et à l'appel de la classe 1919 en France.

Le rapporteur constate d'abord que le gouvernement s'est engagé à présenter un projet spécial pour la date d'appel sous les drapeaux de la jeune classe. Il ajoute ensuite diverses considérations au sujet des mesures à prendre pour que les travaux agricoles et l'organisation économique du pays ne soient pas atteints par le départ des jeunes gens de la classe 1919.

Il ajoute, en ce qui concerne les ajournés et les exemptés des autres classes :

"Les ajournés et les exemptés passeront devant le conseil de revision en même temps que la classe 1919, mais la commission de l'armée tient à préciser ce point : ils ne pourront être incorporés avant elle, ils devront être incorporés en même temps."

Sous bénéfice de ces observations, le rapporteur de la commission de l'armée conclut à l'adoption du projet du gouvernement.

LES OUVRIERS DEMANDENT LA TÊTE DE LA CHAMBRE DES LORDS

Une dépêche nous apprend que les ouvriers anglais en conférence

annuelle ont voté une résolution en faveur de l'abolition de la Chambre des Lords et contre toute forme de chambre double. Les représentants des employés de chemins de fer ont déclaré que les membres de leur union avaient adopté une résolution radicale et promis de soutenir les ouvriers

LES OUVRIERS ANGLAIS NE TRAVAILLENT PAS POUR DES PRUNES!

Durant 1917, l'augmentation des gages des ouvriers en Angleterre s'est élevée à 100,000,000 de livres et l'augmentation durant les trois années 1915-16-17, avec l'élévation du coût de la vie, a complètement révolutionné la base économique du commerce anglais. Après la guerre ce sera le chaos.

Le trait désagréable de l'année a été le mécontentement et l'agitation, qui se sont élevés dans plusieurs sections de la classe ouvrière et ceci s'est produit à la suite de plusieurs différends industriels, souvent de la manière la plus triviale. Les rapports officiels de janvier à novembre indiquent qu'il y a eu 494 différends pendant ces mois, affectant 647,724 ouvriers et causant une perte de plus de 3,500,000 jours d'ouvrage : la plus grande perte de temps s'est produite dans les mois de septembre, d'octobre et de novembre.

UN AVANTAGE POUR NOS ABONNÉS ET UNE AIDE POUR LA "CROIX"

Plusieurs abonnés nous ayant manifesté l'intention de profiter de notre offre, nous donnerons, jusqu'à nouvel ordre,

A NOS ABONNÉS DU CANADA	
(excepté Montréal et la banlieue):	
Trois années d'abonnement pour	\$5.
Six " " " "	10.
A NOS ABONNÉS DES ÉTATS-UNIS:	
Trois années d'abonnement pour	\$6.
Six " " " "	11.
A NOS ABONNÉS DE MONTRÉAL ET DE LA BANLIEUE	
Deux années d'abonnement pour	\$4.50
Quatre " " " "	8.00

L'Idéal Catholique

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Guide sûr
Informations
Bons conseils
Saine littérature
Utile et agréable

ABONNEMENT	
Un an, 1 numéro chaque mois	\$ 2.00
Un an, 10 numéros chaque mois	10.00
Un an, 20 numéros chaque mois	16.00
25, rue Saint-Gabriel, 25	
MONTREAL	

Ce qu'il ne faut pas oublier

"Ceux qui écrivent et répandent des journaux et publications, qu'animé l'esprit catholique, méritent bien de la religion et de l'Église"

LEON XIII

M. Bonar Law, Chancelier de l'Échiquier, a annoncé à la Chambre des Communes que les dépenses de la guerre pour l'Angleterre se montaient actuellement, par jour, à \$37,585,000.

Par la perte de deux steamers alliés coulés par l'ennemi dans la Mer Méditerranée il y a environ trois semaines, 718 vies ont été perdues.